

**EXTRAIT du REGISTRE DES ARRETES du MAIRE**

OBJET: Tournoi escrime Pasteur

Le Maire de la Ville d'ARBOIS,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Route,

Vu la demande de Monsieur BERTRAND Paul

CONSIDERANT que pour permettre l'organisation et le bon déroulement de l'organisation, il est nécessaire de réglementer le stationnement.

**ARRETE**

**Article 1er :** Le stationnement de tout véhicule étranger à l'organisation du tournoi sera interdit sur le parking du gymnase

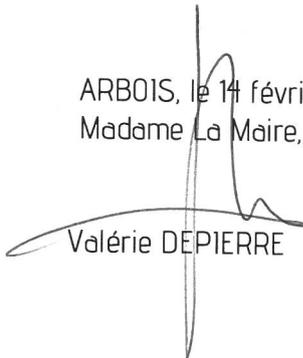
**Le 7 avril 2024 de 8h à 20h00.**

**Article 2 :** Des panneaux réglementaires posés à la diligence des Services techniques porteront ces dispositions à la connaissance des usagers.

**Article 3 :** La Police Municipale, la Gendarmerie Nationale, seront chargées de faire respecter les dispositions du présent arrêté dont ampliation sera transmise à :

- La Brigade de Gendarmerie,
- La Police Municipale,
- Services Techniques Municipaux.
- Monsieur BERTRAND

ARBOIS, le 14 février 2024  
Madame La Maire,

  
Valérie DEPIERRE